

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-2142020-20260619-2026-06-19-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026
Publication : 26/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Abstention(s) : 1

Pour : 11

Contre : 2

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 12/06/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENTES et EXCUSEES : Mme Annie BOMBOURG qui donne pouvoir à M Philippe PROTIERE, Mme Nathalie STANDAERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe FERRIER

N° 2026-06-19-02

OBJET : Tarif de location de la salle du presbytère à compter du 1^{er} septembre 2026

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués pour la location de la salle du presbytère, soit :

- Activités organisées par les associations du village : 15 € la demi-journée ou 4,10 € de l'heure
- Activités organisées par des associations extérieures au village : 12,00 € de l'heure
- Location avec repas, le midi uniquement, pour un particulier du village, jusqu'à 22 h : 80 € avec ménage fait.
- Associations hors village pour formation : 50 € la demi-journée
- Location pour vin d'honneur, verre de l'amitié : 50 €
- Caution : 300 €

Actuellement la location de cette salle n'est ouverte qu'aux habitants de la commune, il est proposé de l'ouvrir aux personnes extérieures au village.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents**

1° - **Décide** d'ouvrir la location de la salle aux personnes extérieurs à la commune

2° - **Décide** de ne pas augmenter les tarifs actuels et de voter un tarif pour les personnes extérieurs à la commune.

Il est proposé de voter un tarif à 120 € ou à 140 € pour une location avec repas, le midi uniquement, et jusqu'à 22 h.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

3° - **Vote** un tarif à 120 € (11 voix pour, 1 abstention et 2 voix pour un tarif à 140 €)

4° - **Dit** que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2026

5° - **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Copie certifiée conforme.

Le Secrétaire,
Christophe FERRIER



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

